

Jour de séance 14

le mercredi 23 novembre 2022

10 h

Prière.

M. Ames, du Comité permanent de la politique économique, présente le deuxième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 23 novembre 2022

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son deuxième rapport.

Le comité se réunit les 16, 18 et 22 novembre 2022 et étudie le projet de loi 14, *Loi concernant la Loi sur l'évaluation*, qu'il approuve sans amendement.

Le comité étudie aussi le projet de loi 3, *Loi concernant les établissements chirurgicaux*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Richard Ames, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M^{me} Shephard :
22, Loi modifiant la Loi sur les services à la famille.

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 24 novembre 2022, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 2, 11 et 3.

Le président de la Chambre donne la parole à M. Guitard pour lui permettre de prononcer un discours d'adieu à la Chambre.

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 24 novembre 2022, la deuxième lecture du projet de loi 22 sera appelée.

La séance est levée à 11 h 33.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Conseil de la recherche et de
la productivité du Nouveau-Brunswick
pour 2021-2022

(22 novembre 2022).